

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-675.1 modifiant le règlement SH-675 de gestion contractuelle.

Ce règlement a pour objet d'introduire des critères pouvant justifier l'octroi d'un contrat de gré à gré avec mise en concurrence à un fournisseur autre que celui offrant le plus bas prix, notamment pour favoriser l'achat local.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 juin 2026

Me Chantal Doucet
Greffière